

Yverdon-les-Bains, le 7 avril 2022

La Ville se dote d'un nouveau système d'aides pour la formation musicale

Les familles des élèves des écoles de musique yverdonnoises bénéficient dès à présent d'un nouveau système de subventions, dans le cadre du Plan directeur de la culture de la Ville. Basées sur un barème de soutien progressif, ces nouvelles aides amélioreront l'accessibilité aux études musicales pour l'ensemble de la population.

Suite à la récente approbation par le Canton du nouveau règlement sur le subventionnement des études musicales ainsi que de sa directive d'application validée par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains dans sa séance du 3 février dernier, les familles des élèves des écoles yverdonnoises reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la Musique (FEM) bénéficient d'un nouveau système de soutien. Dans un contexte économique difficile, ce dernier permettra, via la mise en place d'un barème progressif, de faciliter l'accessibilité aux disciplines musicales pour l'ensemble des enfants yverdonnois, quelle que soit leur situation financière.

Les demandes de subvention, valables pour les formations suivies au Conservatoire de Musique du Nord vaudois ainsi qu'à l'école de Musique et Harmonie Avenir Yverdon, sont à adresser directement au Service de la culture. Ce dernier procède aux analyses des dossiers et aux versements, sur preuve de paiement des écolages couvrant le semestre débuté en janvier 2022. Les documents nécessaires sont disponibles au secrétariat des écoles de musique concernées, au Service de la culture ainsi que sur le site internet de la Ville : <https://www.yverdon-les-bains.ch/subventions-etudes-musicales>

Les effets de cette première expérience de subventionnement seront analysés dans les prochaines années et, selon le bilan, pourraient servir de base à la création de nouveaux mécanismes dans d'autres domaines artistiques.